

SIVU DES HAUTES BAUGES

116 allée du Pécloz

73630 ECOLE EN BAUGES

Tél : 09.67.39.65.60

Mail : contact.sivuhautesbauges@gmail.com

Arrêté du personnel n°2026/01

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Président de SIVU DES HAUTES BAUGES

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

Vu la délibération du 01/06/2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 30/11/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme PATROIX Marie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe par ancienneté	1	06/03/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Ecole en Bauges, le 10 mars 2026
La Vice-Présidente, Christine RAJAT

